

Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 3 septembre 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)

Collation4 p. (322r, 323r, 324v, 325r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 3 septembre 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49695>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 septembre 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Courtépée, Pierre-Félix \(1815-1893\)](#)

Lieu de destination 35, rue de Seine, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin, retenu par la session du Conseil général de l'Aisne et ayant des difficultés à lire l'écriture de Courtépée, s'excuse du retard de sa réponse. Il l'informe qu'il a renvoyé à Fauvety l'article qu'il lui avait envoyé avec ses observations. Il l'avertit qu'il ne partage pas ses vues sur la rémunération du capital et sur les limites qu'il pose à la justice ; il lui annonce qu'il reviendra dans *Le Devoir* sur le quatrième facteur de richesse de Courtépée, lui n'en admettant que trois qui doivent déterminer les bases sociales de la répartition de la richesse dans la société. Godin discute des mérites des êtres humains : « S'en remettre aux apparences sociales pour apprécier l'importance du droit et de la justice de nos semblables, de leur valeur et de leur mérite, autrement que par leurs actions, cela me paraît être une dangereuse erreur. »

Notes Dans le numéro du 22 septembre 1878, Godin publie un article, « Le droit à l'existence », qui revient sur la discussion relative aux agents producteurs de la richesse et la répartition des bénéfices (voir en ligne :

<https://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.2/19/80/466/0/0>, consulté le 12 mai 2023).

Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Coopération](#), [Problèmes sociaux](#)

Personnes citées [Fauvety, Charles \(1813-1894\)](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Solutions sociales*, Paris, A. Le Chevalier, 1871.](#)
- [Le Devoir, Guise, 1878-1906.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Gênes 3 Septembre 1873

Cher Monsieur,

La session du conseil général de l'Orléans me retardaient loin de Gênes lorsque votre lettre est arrivée ici, voilà la première cause qui a retardé ma réponse. La seconde, je dois vous le dire, est due à la difficulté que j'éprouve à lire votre lettre, faute d'avoir l'habileté de votre écriture cursive.

Je dois vous dire tout d'abord que je me suis empressé de renvoyer à M. Fauret, aussitôt lecture faite, l'article que vous m'avez envoyé en communication. Je ne devais pas le rester si puisque vous me dînez que le N° de la revue était fait à la composition.

J'ai fait suivre mon envoi de quelques observations à M. Fauret, prononçant que nous avions voyagé souvent et qu'il conviendrait avec nous.

Je ne partageais pas alors ne partageais pas encore vos vues sur la rémission du capitale et sur les limites qui imposent à la pratique. Vos opinions à ce sujet m'ont paru si abstraites que je n'ai

M. Courtauld.

pas cru devoir y opposer les miennes, puisque vous les connaissez si vous avez la "Sélection sociale". Néanmoins, je reviendrai prochainement sur ces questions dans "le Devoir", et j'y examinerai votre 4^e facteur de la richesse.

Je me borne à nous dire que ce que j'ai voulu définir, ce sont les facteurs de la production correspondants aux principes qui doivent déterminer les bases sociales de la répartition de la richesse dans la société.

J'ne nie pas votre 4^e facteur qui correspond non aux droits du travail, mais au droit des faibles, c'est à-dire à l'assistance sociale ; j'en admettrai encore d'autres s'il s'agissait de faire l'énumération de toutes les causes productives, mais toutes ces causes rentrent dans l'un des trois facteurs énumérés.

Pour ce qui est de l'idée de justice, elle est inseparable à mes yeux du respect du droit qui n'est, à son tour, que l'observation du devoir.

Tous ne croyez pas au droit, j'ignore alors en quoi consiste le devoir, et je ne sais plus ce que c'est que la justice !

Nous croiez que l'homme vient sur la

tore pour y subir les épreuves qu'il a marquées.
Je pinceh à le croire comme vous, mais ces
épreuves sont de toutes les conditions. Les
rôles les plus utiles aux autres sont les
plus pénibles.

Etes-vous bien sûr que l'ouvrier
peut faire une tâche moins digne et
moins méritante que celle du prince
épouleur ?

Etes-vous bien sûr que le rôle de la
richesse n'aille plus que celui de la pau-
vreté ?

Etes-vous certain,

que le travail soit inférieur à
l'oisiveté ?

Que l'humble labeur soit moins
élevé que l'égoïsme exploitant ?

Quant à moi, je crois le contraire.
Vous ne sommes ni des châtelains, ni des
déchus : nous avons la tâche que nous
avons consentie.

Mal d'autre nous ne peut juger
mérite de la conscience des autres.

J'en remettra aux apparences sociales
pour apprécier l'importance du droit et
de la justice ~~des~~ à nos semblables, de leur
valeure et de leur mérite, autrement que

par leurs actions, cela me paraît être une
dangerouse erreur.

Ce qui n'en sera jamais une, c'est
de trahir au bien et au progrès de la
humanité dans toutes les conditions, Dieu
fera le reste.

Je pense d'ailleurs que tout cela
est un peu affaire de nuance, d'appré-
ciation, et que au fond nous sommes
assez rapprochés quant au but,
puisque vous faites . . . par raison
ce que vous refusez au nom du droit
et de la justice

Bien sincèrement votre dévoué

Godin J.J.